

LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25
E-mail : LPTT@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www/lptt.net>

Aux Présidents d'Associations S/C des correspondants

N/Réf. Politique/Mutations/Etienne GUIZELIN

Objet : **Mutations Saison 2009/2010.**

Beauvais le 30 Avril 2009

LA PERIODE DES MUTATIONS EST FIXEE DU 18 MAI AU 12 JUIN 2009 INCLUS

REGLEMENTATION

Chapitre II - Titre II, Articles 8 à 21, des Règlements Administratifs de la F.F.T.T

PROCEDURE

- Les demandes devront être établies sur un imprimé spécial de demande de mutation disponible gratuitement auprès du secrétariat sur simple demande et également téléchargeable à partir du site de la Ligue (www.lptt.net) ou sur le site de la Fédération (www.fftt.com/fftt/frtelecharg.htm)
Cet imprimé, unique, peut être utilisé pour toutes les catégories.

Le paiement des droits de mutation doit être effectué au dépôt du dossier (voir tarifs et méthode ci-dessous point 2).

		TARIFS Mutation 2009 / 2010			
Classement		AISNE- OISE		SOMME	
Nouveaux	Anciens	Dames	Messieurs	Dames	Messieurs
N°1 - 10	de 1 à 10		2 300 €		2 405 €
N°11 - 25	de 11 à 25		1 430 €		1 495 €
N°26 - 50	de 26 à 50		1 000 €		1 045 €
N°51 - 100	de 51 à 100		770 €		805 €
N°101 - 1000	de 101 et plus		403 €		422 €
Classés 17 et +	de 25 à 30		230 €		241 €
Classés 13 à 16	de 35 à 50		118,00 €		123,60 €
Classés 5 à 12	de 55 à NC		63,40 €		66,60 €
N°1 - 10	de 1 à 10	1 220 €		1 275,00 €	
N°11 - 25	de 11 à 25	790 €		825,00 €	
N°26 - 50	de 26 à 50	670 €		700,00 €	
N°51 - 100	de 51 à 100	550 €		575,00 €	
N°101 - 300	N°101 à 300	350 €		366,50 €	
Classées 14 et +	Clas 25 et 30	227 €		238,00 €	
Classées 10 à 13	Clas 35 à 50	118,00 €		123,60 €	
Classées 9 et moins	Clas 55 à NC	62,50 €		65,70 €	

A la suite et pour mémoire, la méthode est la suivante :

- ↳ Faire signer les deux volets par le licencié ou les parents lorsque le licencié est mineur
Le volet n° 3 n'est à utiliser qu'en cas de changement de ligue

- ↪ Adresser, sous pli recommandé, le volet n° 2 dûment rempli à l'association quittée.
- ↪ Adresser au responsable des mutations :
 - 1) le volet n°1 accompagné du récépissé de l'envoi recommandé du volet n° 2 adressé à l'association quittée.
 - 2) le règlement, à l'ordre de la: **F.F.T.T.** pour les mutations Nationales.
 - 3) le règlement, à l'ordre de la: **F.F.T.T.** LIGUE de Picardie pour les autres demandes et correspondant à la catégorie et au classement (voir tarifs ci-dessus) **La commission donnera un avis sous réserve de satisfaire à ces deux conditions.**

Monsieur Etienne GUIZELIN
26, rue Ernest Mercier
60130 St Just en Chaussée

- ↪ A réception, la commission procède à l'examen de la demande, elle peut, si cela est nécessaire (exemple : entrée en structure fédérale) demander l'avis de l'association quittée.
- ↪ Une fois la mutation accordée, toutes les informations seront transmises au club sur l'imprimé spécial T9001 (seul cet imprimé confirme l'avis et la date de la mutation).
- ↪ La demande de licence ne pourra être réalisée qu'à réception de cet imprimé et du règlement du coût de la licence

La commission ne donnera pas suite aux appels téléphoniques.

TRES IMPORTANT

- Le licencié bénéficiant d'une mutation pendant la période normale, reste licencié au titre de l'association quittée jusqu'au 30 juin, il sera considéré comme "muté" pour sa nouvelle association pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet de la nouvelle saison.
- Suppression de l'obligation d'obtenir l'accord du club quitté pour les Benjamins et Minimes.
- Un joueur qui a sollicité une mutation pendant la période normale conserve sa qualité de muté même si son club d'origine ne se réaffilie pas.

INDEMNITE DE FORMATION (sous réserve)

Chapitre II, Titre II, Articles 16 à 16.6 des Règlements Administratifs

Elle est déterminée en fonction de l'année de naissance et du classement.

- Dans le cas d'une mutation ordinaire : Il y a lieu de retenir la saison écoulée pour la catégorie d'âge et la saison à venir pour le classement
- Dans le cas d'une mutation exceptionnelle : la catégorie d'âge et le classement à retenir sont ceux en vigueur à la date d'acceptation de la mutation, la date d'effet étant celle de réception du chèque.

Valeur du Point Messieurs	Classement ou Nbrs de points	Nombre de Point											
		Année de naissance											
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
32,60 €	N°1 à 5	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
	N°6 à 10	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
	N°11 à 15	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190
	N°16 à 20	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180
22,40 €	N°21 à 30	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
	N°31 à 40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160
	n°41 à 100	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
19,40 €	N°101 à 200	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
19,40 €	N°201 à 1000	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130
17,30 €	1800 et +	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120
	1700 à 1799		10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
12,20 €	1600 à 1699			10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
	1500 à 1599				10	20	30	40	50	60	70	80	90
	1400 à 1499					10	20	30	40	50	60	70	80
	1300 à 1399						10	20	30	40	50	60	70
8,20 €	1200 à 1299							10	20	30	40	50	60
	1100 à 1199								10	20	30	40	50

Valeur du Point Dames	Classement ou Nbrs de points	Année de naissance											
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
26,50 €	N°1 à 5	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
	N°6 à 10	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
	N°11 à 15	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190
	N°16 à 20	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180
18,40 €	N°21 à 30	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
	N°31 à 40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160
	n°41 à 100	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
16,30 €	N°101 à 200	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
16,30 €	N°201 à 300	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130
14,30 €	1450 et + 1350 à 1449	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120
			10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
11,20 €	1250 à 1349 1150 à 1249 1050 à 1149 950 à 1049			10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
					10	20	30	40	50	60	70	80	90
						10	20	30	40	50	60	70	80
							10	20	30	40	50	60	70
								10	20	30	40	50	60
7,10 €	850 à 949 750 à 849							10	20	30	40	50	60
									10	20	30	40	50

A une année de naissance et un classement correspond un nombre de points qui permet de calculer l'indemnité

Toute demande de mutation donnant droit à une indemnité devra être accompagnée d'un chèque, du montant de cette dernière, libellé à l'ordre de : **F.F.T. LIGUE DE PICARDIE** (la Licence ne sera délivrée qu'à cette condition)

Si à la date de la demande le nouveau classement est inconnu, l'indemnité sera calculée avec le classement de la saison écoulée. La régularisation se fera ensuite avant la délivrance de la Licence.

**MUTATIONS EXCEPTIONNELLES
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 MARS DE LA SAISON EN COURS**

Chapitre II, Titre II, Articles 12 à 15 des Règlements Administratifs

Les mutations exceptionnelles peuvent être accordées, sous réserve de justificatifs, dans les cas particuliers ci-dessous :

- Raison Professionnelle (Article 13.2)
- Changement de centre Scolaire ou Universitaire (Article 13.3)
- Mise à la Retraite (Article 13.4)
- Demandeur d'Emploi (Article 13.5)
- Déménagement (Article 13.6)
- Création d'une Association (Article 13.7)

TOUTE DEMANDE NE REPODANT PAS A L'UN DE CES CAS PARTICULIERS, ET/OU TRANSMISE SANS LES JUSTIFICATIFS, SERA REFUSEE ET RETOURNEE A L'EXPEDITEUR.

La procédure reste identique à celle définie pour les Mutations Normales (demande d'Imprimés, Tarifs, Indemnité de Formation, etc..)

INFORMATION

Chapitre II, Titre II, Articles 17 à 21 des Règlements Administratifs

Le titulaire d'une licence de la catégorie Promo peut changer d'association à tout moment, il lui suffit d'utiliser l'imprimé de transfert administratif gratuit (hors frais administratif éventuels) disponible auprès de la ligue.

Mesdames et Messieurs les Présidents sont priés de bien vouloir faire circuler l'information auprès des licenciés.

Merci de votre compréhension.

Etienne GUIZELIN